



# Conditions de travail : un grand besoin de changement

Ces deux dernières années à AvenirSocial, nous avons travaillé sur la question des conditions de travail dans le secteur du travail social. Le bilan du travail accompli montre que ce n'est qu'en intervenant à tous les niveaux que des changements durables peuvent s'opérer.

Texte : Tobias Bockstaller, responsable études, AvenirSocial

Des conditions de travail insatisfaisantes de multiples formes influent de diverses façons sur les différents champs d'activité du travail social – entre les services sociaux publics qui croulent sous les dossiers et le travail, les offres socioculturelles insuffisamment ancrées dans la loi, la multiplicité des organisations (15 000 organisations liées au travail social en Suisse<sup>1</sup>) et le manque d'encadrement légal de certains métiers. Les éducateur·ice·s sociaux·ales figurent notamment parmi les exceptions énoncées dans la loi sur le travail<sup>2</sup> : ils doivent souvent assurer un service de piquet pour lequel ils ne reçoivent qu'une maigre compensation et ne peuvent déclarer leurs heures de travail, sans possibilité d'obtenir des postes à temps plein<sup>3</sup>.

## Différence entre Suisse alémanique et Romandie

Pour AvenirSocial, il est crucial de comprendre les dynamiques à l'œuvre à l'échelle des cantons. Les ressources dont disposent les institutions et qui impactent les conditions de travail dépendent souvent étroitement des législations cantonales. D'après l'enquête statistique menée par le SECO en 2023, le nombre de conventions collectives de travail (CCT) cantonales, toutes professions confondues, s'élevait à 33 en Suisse romande et au Tessin, et 5 en Suisse alémanique. En Romandie, le travail dans le secteur du travail social est encadré par des CCT<sup>4</sup>. En Suisse alémanique, ce levier pour améliorer collectivement les conditions de travail est pour ainsi dire inexistant.



### Pistes concrètes

Il est possible d'agir à plusieurs niveaux :

- Fournir les outils nécessaires aux professionnel-le-s pour faire valoir leurs droits. AvenirSocial met à disposition des brochures d'information sur le droit du travail appliqué au travail social (p. ex. les informations devant figurer dans le contrat de travail), les salaires dans le secteur (p. ex. les chiffres sur lesquels se baser pour une négociation salariale) et des thèmes spécifiques comme le travail de nuit et le service de piquet. Enfin, des groupes de travail et des ateliers thématiques sont proposés à des fins de réseautage et de sensibilisation.
- Sur le plan politique, les lois qui régissent le droit du travail doivent être améliorées. AvenirSocial s'engage pour une adaptation à long terme de la loi sur le travail. L'exception dont les éducateur-ice-s sociaux-ales font l'objet depuis les années 1980 doit être abolie. Il faut d'abord agir pour apporter des améliorations au niveau cantonal, puisque c'est aux cantons qu'incombe principalement la prise en charge des coûts des offres dans le secteur du travail social. Dans le canton de Zurich, AvenirSocial a lancé une pétition, avec le SSP et la KRISO, pour une amélioration des conditions de travail dans les foyers pour enfants et adolescent-e-s<sup>5</sup> – un appel que d'autres cantons devraient entendre.
- Parce qu'en Suisse, les rouages politiques tournent lentement, des mesures à court terme doivent être mises en place. AvenirSocial demande aux institutions du travail social de prendre leurs responsabilités et de mettre à profit la marge de manœuvre dont elles disposent pour peser dans le débat politique et améliorer autant que possible la qualité et les conditions de travail. Pour les y aider, AvenirSocial a publié en 2023 une brochure présentant leurs moyens d'action et leur transmet ses connaissances dans le cadre d'ateliers<sup>6</sup>.

### S'engager ensemble pour les principes fondamentaux

En suivant les lignes d'action décrites, il faut que nous fassions preuve de persévérance et que professionnel-le-s, institutions et décideur-euse-s politiques s'engagent ensemble pour des conditions de travail soutenables. Il s'agit d'amorcer un changement social, de trouver des solutions aux problèmes interpersonnels et de promouvoir l'émancipation des personnes et leur libération (cf. FITS, définition internationale du travail social). Et ce n'est qu'avec de bonnes conditions de travail et en nous engageant ensemble à tous les niveaux que nous y parviendrons. •

### Notes

1. AvenirSocial, 2018, La formation et l'emploi dans le secteur du travail social en Suisse.
2. LTr, art. 3, lit. e.
3. ActualitéSociale, 8/23, Bockstaller, De l'importance de se positionner dans une société en mouvement.

4. Conventions collectives de travail, arrêtés cantonaux, 1.11.2023, SECO.
5. vpod.ch/campa/zh-kinder-jugendheimen
6. Brochure « Conditions de travail dans le travail social », AvenirSocial (2023).

### Nouvelles de l'association

#### 2024, une année dédiée à la participation

L'implication des destinataires du travail social aux décisions concernant leurs conditions de vie est un principe fondamental du Code de déontologie et un facteur essentiel de réussite de la mission du travail social. Pourtant, dans le quotidien professionnel, il faut encore lutter pour sa présence. Cela vaut aussi pour les professionnel-le-s du travail social, qui ont rarement leur mot à dire sur leurs conditions de travail. Raison de plus pour AvenirSocial de mettre l'accent sur les enjeux de participation en 2024.

● [avenirsocial.ch](https://www.avenirsocial.ch)

#### Assemblée générale et Journée nationale

L'Assemblée générale se déroulera à Berne dans la matinée du vendredi 3 mai 2024. L'après-midi sera dédiée à la Journée nationale des travailleur-euse-s sociaux-ales qui approfondira le thème « Conditions de travail dans le travail social ». Le programme définitif est communiqué dans la newsletter du 20 février 2024.

*Inscription en ligne du 20 février jusqu'au 21 avril 2024.*

● [avenirsocial.ch](https://www.avenirsocial.ch)

#### Suisse romande : nouvelle conseillère juridique

Depuis le début de l'année, Jessica Simonin-Klinke est responsable du conseil juridique en Suisse romande. Elle succède ainsi à Katja Haunreiter. Nous remercions chaleureusement Katja pour son précieux travail et nous nous réjouissons de collaborer avec Jessica. Le conseil juridique francophone est toujours joignable à la même adresse :

● [conseiljuridique@avenirsocial.ch](mailto:conseiljuridique@avenirsocial.ch)

#### 13e rente AVS : OUI le 3 mars

Loyers, primes d'assurance maladie, électricité, transports publics : depuis 2021, la hausse des prix a englouti un mois entier de rente. La rente ne suffit plus. Une large alliance - dont votre association professionnelle AvenirSocial - s'engage pour l'initiative populaire pour une 13e rente AVS.

● [avsx13.ch](https://www.avsx13.ch)

#### Avis de décès : Judith Giovannelli-Blocher

Dans le livre "Wir haben die Soziale Arbeit geprägt" (2011), Judith Giovannelli-Blocher se décrivait comme une figure marginale et solitaire du travail social. Elle en faisait partie, mais se remettait constamment en question. La pionnière du travail social et membre d'honneur d'AvenirSocial est décédée à Bienne à l'âge de 91 ans. AvenirSocial adresse ses sincères condoléances à sa famille.